

## DEMANDE DE PASSEPORT

### 🕒 HORAIRES D'OUVERTURE DU BUREAU DES PASSEPORTS :

- Lundi, mardi, mercredi, jeudi → 8h30 -11h30 / 13h30 – 16h30
- Vendredi → 13h30 – 16h30
- Samedi → 9h00 – 11 h30
- 

### 🕒 MERCI DE LIRE ATTENTIVEMENT ET ENTIÈREMENT CE DOCUMENT AVANT DE COMPLÉTER LE FORMULAIRE CERFA

🕒 **ATTENTION** Formulaire à retirer en Mairie et **à remplir impérativement par le demandeur**, au stylo **noir**, en **majuscules** (une lettre par case, une case entre chaque mot), avec les **accents**. Les croix inscrites dans les cases doivent être nettes et couvrir toute la case.

🕒 **Formulaire complet à déposer en Mairie** (présence obligatoire d'un enfant de moins de 6 ans pour le retrait du passeport – présence obligatoire d'un enfant de 6 ans et plus pour la constitution du dossier et le retrait du passeport) **et à signer en Mairie, devant l'agent.**

🕒 Tout dossier incomplet sera refusé et remis à l'intéressé.

### DOCUMENTS À FOURNIR

#### ❖ Justificatif d'état civil (original)

**Copie intégrale de l'acte de naissance**, à demander à la Mairie du lieu de naissance (ou au Ministère des Affaires Étrangères pour les personnes nées à l'étranger)

👉 Si vous souhaitez faire figurer un deuxième nom :

- S'il s'agit du nom de votre conjoint(e) : fournir votre acte de naissance avec la mention de mariage
- S'il s'agit du nom de votre ex-conjoint(e) : fournir l'autorisation écrite de votre ex-conjoint(e), accompagnée de la copie de sa pièce d'identité **OU** le jugement de divorce mentionnant l'autorisation de garder en nom d'usage le nom de votre ex-conjoint(e)
- Si vous souhaitez faire apparaître la mention « veuf » ou « veuve » : fournir l'acte de décès du conjoint

#### ❖ Justificatif d'identité : document officiel avec photographie

**Carte nationale d'identité** ou passeport (même périmés), permis de conduire, carte de combattant, livret de circulation, carte professionnelle, carte d'identité militaire, titre de pension, ou permis de chasser.

**Pour les mineurs**, fournir le justificatif de l'identité du représentant légal.

## ❖ Justificatif de domicile à votre nom (original)

☞ Si vous avez votre propre domicile : **facture** de gaz, électricité, téléphone fixe ou portable, titre de propriété, attestation d'assurance logement ou avis d'imposition ou de non-imposition

☞ Si vous êtes hébergé par quelqu'un : facture à son nom, sa carte d'identité et attestation d'hébergement qui précise que vous habitez chez elle (ou lui) depuis plus de trois mois.

## ❖ Justificatif de nationalité française (original)

Si besoin – décret de naturalisation, déclaration d'acquisition de la nationalité française ou le certificat de nationalité française du demandeur ou du parent français.

## ❖ Justificatif de l'exercice de l'autorité parentale (original)

☞ Si les parents sont mariés : copie intégrale de l'acte de naissance

☞ Si les parents sont séparés : décision de justice mentionnant les conditions de l'exercice de l'autorité parentale

☞ Si les parents sont séparés : copie intégrale de l'acte de naissance mentionnant la reconnaissance par les 2 parents de l'enfant avant l'âge de 1 an ou déclaration conjointe d'exercice de l'autorité parentale ou décision de justice.

## ❖ En cas de tutelle : jugement de tutelle (original)

**Présence du tuteur** (ou de la tutrice) **et du demandeur obligatoire** au dépôt et retrait du passeport.

## ❖ Timbres fiscaux

Personne majeure : **88 euros**

Personne mineure (de 15 à 18 ans) : **44 euros**

Personne mineure (moins de 15 ans) : **19 euros**

## ❖ Deux photos d'identité 35 mm x 45 mm

Le fond de la photo doit être uni, de couleur claire mais pas blanc. Le sujet doit être de face, tête droite et nue (pas de foulard, bandeau, serre-tête). Il doit fixer l'objectif et adopter une expression neutre (pas de sourire) et avoir la bouche fermée. Le visage doit être parfaitement dégagé, les yeux doivent être visibles et ouverts. Les montures épaisses et les verres teintés ou colorés sont interdits. Il ne doit pas y avoir de reflet sur les lunettes. La prise de vue doit être inférieure à 6 mois et ressemblante au jour du dépôt du dossier. La taille du visage de dessus de la tête au bas du menton doit être comprise entre 32 mm (minimum) et 36 mm (maximum)

- ❖ Vous devez rendre votre ancien passeport, même s'il est périmé. Si vous n'êtes pas en mesure de le faire, fournir une **déclaration de perte ou de vol**